

MAISON DES VENTES AUX ENCHERES PERPIGNAN

SELARL RUFFAT et SARL SVV RUFFAT n°119-2018
1154, Chemin de MAILLOLES - 66000 PERPIGNAN-
Email : catalogne.encheres66@wanadoo.fr - 04.68.54.09.10 -

CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots. Les descriptions des lots résultant du catalogue, ne sont que l'expression par la SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT de sa perception du lot, notamment concernant l'état des objets tel qu'indiqué sur le catalogue et qui n'est fait qu'à titre indicatif.

La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier son identité ainsi que ses références bancaires. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois la SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT pourra gracieusement recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente et qui aura au préalable fourni un chèque de caution et /ou envoyé copie d'un RIB et d'une pièce d'identité, dans certains cas le virement d'une caution dont le montant sera fixé par le Commissaire Priseur peut être exigé.

La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et qu'elle aura acceptés. Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, la SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par Mandataire. Le pas d'enchère est fixé par le Commissaire Priseur et ne peut en aucun cas être inférieur à 5 euros.

En cas de contestation la SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente. Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjudgé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement. Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères. Dans le cadre des ventes en Live et suite aux enchères tardives, les adjudications ne seront validées qu'après contrôle du pointage du site Interencheres par nos services le lendemain de la vente.

PREEMPTION DE L'ETAT FRANÇAIS L'Etat Français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.

L'exécution de la vente en sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire devra acquitter par lot les frais suivants : Frais de vente 24%TTC pour la SVV. Frais de vente 14.28% pour la SELARL

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants : en espèces jusqu'à 1000€ frais et taxes compris pour les ressortissants Français (LA FACTURE NE DOIT PAS DEPASSER LES 1000 € FRAIS COMPRIS), par carte de crédit uniquement à l'étude ou virement bancaire.

L'adjudicataire ne pourra recourir contre la SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT dans l'hypothèse d'un vol, de la perte ou la dégradation de son lot, après adjudication prononcée. Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après règlement intégral du prix, des frais et des taxes.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant, si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de deux mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant

LES VENTES EN LIVE VIA INTERENCHERES.COM

L'accès aux expositions se fait sur Rendez-vous. Pour les personnes ne pouvant pas se rendre aux expositions, les demandes de renseignements ou de photographies supplémentaires se font par mail. Nous ne garantissons pas de réponse en, cas de demande tardive la veille de la vente.

La récupération des lots se fera uniquement sur rdv après règlement total de la facture. PAS DE MAJORATION DES FRAIS HABITUELS POUR LES LOTS JUDICIAIRES Pour les lots volontaires majoration de +3% du prix d'adjudication (soit +3.60%TTC). Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres-live.com et effectuer une empreinte carte bancaire. Vous acceptez de ce fait que www.interencheres-live.com communique à la SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT tous les renseignements relatifs à votre inscription. La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT se réservent de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable. La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT n'a pas connaissance du montant maximum de vos ordres déposés via www.interencheres-live.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement en fonction des enchères en cours.

La SVV et SELARL THIBAUT RUFFAT ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

EXPEDITIONS

L'étude ne fait ni colis, ni envois, quelques soient la taille et la nature de l'objet.

Pour toute expédition, merci de contacter nos prestataires : *MBE PERPIGNAN 04.68.66.08.10 : mbe3073@mbefrance.fr *PONTEILLA TRANSPORTS 06.68.80.4749 : ptds66@gmail.com

*The Packengers : hello@thepackengers.com ou la société de votre choix.

La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation causée par le service de transport.

Le paiement des lots doit être effectué dans les 8 jours suivants la vente, La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT accepte gracieusement de garder les biens après règlement durant 15 jours. Passé ce délai, les objets seront envoyés en gardiennage, l'adjudicataire se verra appliqué un tarif de gardiennage de **5€HT** par jour et par objets. Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise. La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat

INCIDENTS DE PAIEMENT – (TEMIS)

FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHERES

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de SVV / SELARL RUFFAT ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ». L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme. Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, SVV / SELARL RUFFAT pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par SVV / SELARL RUFFAT**: par écrit auprès de SVV / SELARL RUFFAT 1154 Chemin de Maillolles 66000 Perpignan

- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer SVV / SELARL RUFFAT de tout changement concernant ses coordonnées de contact. »

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

SVV / SELARL RUFFAT est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en oeuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de SVV / SELARL RUFFAT ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par SVV / SELARL RUFFAT. La mise en oeuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par SVV / SELARL RUFFAT est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, SVV / SELARL RUFFAT pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en oeuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et SVV / SELARL RUFFAT ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en oeuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. La SVV / SELARL RUFFAT,

en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par SVV / SELARL RUFFAT: par écrit auprès de SVV / SELARL RUFFAT,

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer SVV / SELARL RUFFAT de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de SVV / SELARL RUFFAT ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

«SVV / SELARL RUFFAT a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Priseurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

A PARTIR DU 1 JUIN 2021 Plus aucun envoi ne sera effectué par notre étude, même les colis prépayés, Il faudra faire appel au transporteur de votre choix ou venir récupérer vos lots en notre étude uniquement sur rdv Merci.